

Questions orales

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu que j'étais satisfait pour le moment. Je devrai l'être davantage avant de donner une réponse officielle.

* * *

LES TRANSPORTS

LE FINANCEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSPORT URBAIN

M. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'honorable représentant se souviendra qu'en 1974 au centre Dominion de Toronto, le premier ministre a fait une promesse importante au sujet de l'octroi de fonds pour les réseaux de transport urbain, soit de l'ordre de 25 p. 100 à titre de fonds d'immobilisations. L'honorable représentant se souviendra qu'en 1975, le ministre des Transports à l'époque, M. Marchand, avait fait une autre promesse et répété le même engagement. En 1975, la Fédération canadienne des municipalités déclarait qu'elle voulait qu'on donne suite à cette promesse. Finalement en 1977...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, toutes les municipalités canadiennes attendent la réponse.

Des voix: Bravo!

● (1432)

M. Crombie: Étaient-ce des promesses en l'air ou le gouvernement a-t-il l'intention d'aider les services de transport urbain comme il s'y est engagé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, cette longue entrée en matière faisait allusion à un certain nombre de déclarations sur lesquelles j'émetts certaines réserves et que j'aimerais vérifier.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Le député s'est déjà laissé prendre comme un bleu dans les deux pièges tendus par ses collègues. Premièrement, il a fait référence à des déclarations datant de trois ou quatre ans sans donner de préavis. Deuxièmement, il a fait précéder sa question d'une longue entrée en matière, ce qui normalement est inadmissible lors de la période des questions.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est une honte!

M. Lang: De plus, tout le monde le sait, et même le député devrait le savoir, nous avons déjà répondu catégoriquement que nous allions réexaminer l'aide apportée au programme de transport urbain compte tenu des mesures d'austérité prises par le gouvernement fédéral. Depuis trois ans, nous avons dû réduire certains programmes, et de nombreux bons programmes du ressort du fédéral n'ont pas été épargnés, mais nous avons, évidemment, commencé par les secteurs qui relevaient des provinces ou des municipalités et où nous nous contentions

d'apporter une aide financière. C'est ce que nous avons fait. Nous n'avons pas supprimé, mais simplement limité nos subventions. Nous avons créé le programme d'aide au transport urbain. Le député le connaît, j'en suis sûr, depuis environ un an.

M. Crombie: Le ministre sait sans doute que toutes les municipalités du pays, surtout les plus importantes, ont de gros déficits au chapitre du transport urbain. Avant d'établir leur budget, elles doivent savoir si le gouvernement va respecter ses engagements à l'égard des capitaux d'immobilisation. Le ministre peut-il dire aux municipalités et à la Chambre si le gouvernement fédéral a pris, oui ou non, des engagements à cet égard? Voilà une question bien simple.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la réponse est bien simple et a été fournie il y a un an au moins: le montant exact des crédits affectés aux transports urbains en général, avec beaucoup de souplesse est prévu...

Une voix: Bla-bla-bla!

Des voix: Bravo!

M. Lang:... dans le cadre du programme d'aide aux transports. On accordera, d'après leur population, \$10 par habitant à chaque province du pays, de sorte qu'elles pourront toutes participer au programme. Voilà les sommes qui seront consenties, et pour le reste, tout le monde convient, je crois, que le financement relève des autorités provinciales et municipales. Le député dit que les municipalités accusent un déficit. Je suppose qu'il sait aussi que le gouvernement fédéral doit faire face à un déficit appréciable puisqu'il compte favoriser l'expansion de l'économie. Par ailleurs, bon nombre d'autres provinces n'ont pas de tels déficits.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AÉROPORTS

LA QUATRIÈME PISTE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a annoncé en 1968 qu'il avait décidé de bâtir un second aéroport dans la région de Toronto plutôt que d'agrandir l'aéroport international et d'accroître les installations. Cette décision a été confirmée à plusieurs reprises à la Chambre. Or, je m'inquiète des rapports qui ont été publiés et de la recommandation faite à propos de l'aménagement d'une quatrième piste à l'aéroport international de Toronto.

Le ministre des Transports pourrait-il faire la lumière sur cette contradiction apparente et assurer aux gens de Brampton, d'Etobicoke et de Mississauga, que l'on ne prévoit pas de construire, dans l'immédiat, une quatrième piste?